

[Texte]

Mr. King: Yes. That is right.

Mr. Foster: Apart from the change that it will give to the specialists, the effect on the profession will not be very great; the steps that they take will be almost identical to what they have been?

Mr. King: That is right.

Mr. Foster: I think that is all I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Any other questions. Mr. Nelson.

Mr. Nelson: Mr. King you use the term dental auxiliaries and I am a layman. I am not sure what is included with in the scope of the term, dental auxiliaries. You said a couple of times it was considered that the original bill, which I assume would have given portability of certification to auxiliaries as well, is premature. Could you comment on why it is premature and since it is premature, is it anticipated that later on there will be additional legislation sought?

Mr. King: Mr. Nelson, there is a report called the Wells Report passed in 1970 which has been approved by the federal government as well as provincial governments of Canada, dealing with dental auxiliaries. Dental auxiliaries will be basically any person associated with the dental profession, other than a practitioner dentist.

For instance, dental hygienists, dental assistants, dental technicians: all these will be auxiliaries and they may be expanded greatly in the future as technology increases and is developed or expanded further. So basically that is what auxiliaries are.

I think I indicated that the Department of National Health and Welfare believe this to be premature, in that, what was included in the original bill as proposed Section 7 was at variance with the Wells Committee Report regarding dental auxiliaries. Some of the provinces still felt that they should accept the Wells Report as well as the Department of National Health and Welfare, and for this reason they thought it was rather premature for this to be included in the bill.

Dr. Railton was involved in all the discussions with the Department of National Health and Welfare dealing with this.

Mr. Nelson: Thank you.

The Chairman: Any other questions?

Shall Clause 1 carry?

Mr. Railton: Mr. Chairman, I think there is an amendment.

The Chairman: Not until Clause 3.

Clauses 1 and 2 agreed to.

On Clause 3—*Purposes of Board*

The Chairman: I think there are some amendments proposed.

[Interprétation]

M. King: C'est juste.

M. Foster: Outre les changements apportés à l'égard des spécialistes, les répercussions sur la profession ne seront pas énormes; dois-je comprendre que les mesures prises seront à peu près les mêmes?

M. King: C'est juste.

M. Foster: C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le président: D'autres questions? Monsieur Nelson.

M. Nelson: Monsieur King, vous avez employé l'expression «auxiliaires dentaires» devant le profane que je suis. Je ne suis pas certain de la portée de cette expression: auxiliaires dentaires. Vous avez dit une couple de fois qu'on avait jugé qu'un bill primitif qui, je le présume, aurait également accordé la mobilité des certificats aux auxiliaires était prématuré. Pourriez-vous nous dire pourquoi un tel projet de loi est prématuré? En outre, s'il l'est, prévoit-on plus tard instaurer une mesure législative supplémentaire?

M. King: Monsieur Nelson, il existe un rapport qui porte le nom de Rapport Wells adopté en 1970 et approuvé par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements provinciaux du Canada, traitant des auxiliaires dentaires. Pour l'essentiel, ces derniers englobent toute personne associée à la profession dentaire à l'exception des dentistes.

Par exemple, les hygiénistes, les assistants, les techniciens dentaires seront tous des auxiliaires dont le nombre augmentera sûrement beaucoup à l'avenir, étant donné l'accroissement, l'expansion et le prolongement futur de la technique. Donc, pour l'essentiel, voilà ce que sont les auxiliaires.

J'ai indiqué que le ministère de la Santé et du Bien-être social est d'avis que ceci est prématuré. En effet, ce qui était inclus dans le bill primitif au chapitre de l'article proposé 7 ne concordait pas avec le Rapport Wells présenté en comité concernant les auxiliaires dentaires. Certaines provinces estimaient toujours qu'elles devraient accepter le rapport Wells comme l'a fait le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et c'est pourquoi elles estimaient qu'il était trop tôt pour faire entrer cet élément dans le bill.

Docteur Railton a participé à toutes les discussions du ministère de la Santé et du Bien-être social à cet égard.

M. Nelson: Je vous remercie.

Le président: D'autres questions?

L'article 1 est adopté?

M. Railton: Monsieur le président, nous avons un amendement.

Le président: Pas avant l'article 3.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Passons à l'article 3 — *Objets du bureau.*

Le président: Je pense que nous avons des propositions d'amendement.